

DIRECTIVE - FICHE PRATIQUE DU 18.06.2018

NATURALISATION ORDINAIRE :

LE TEST DE CONNAISSANCES ÉLÉMENTAIRES

Test écrit permettant d'évaluer les connaissances du requérant sur les particularités géographiques, historiques, politiques et sociales au niveau suisse, vaudois et local.

Pour qui ?	Tout requérant à la naturalisation dès 12 ans. Exceptions : scolarité obligatoire suivie en Suisse (5 ans minimum) ou dérogation décidée par le Service (SPOP).
Pourquoi ?	Examen du respect de la familiarisation avec les conditions de vie en Suisse et dans le Canton (exigence fédérale). L'intégration n'est pas examinée lors de ce test mais dans le cadre du rapport d'enquête ou lors de l'audition si celle-ci est retenue par la commune.
Questions fédérales et cantonales	Le Service met à disposition des communes vaudoises sur Internet et sur GestStar _com une liste de 128 questions à choix multiples pour les niveaux fédéral et cantonal.
Questions locales	La liste des questions officielles est composée également d'un panel de 32 questions locales à choix multiples, réparties également entre les quatre matières : géographie, histoire, politique et sociale (8 par catégorie).

Modalités et préparation au test

Modalités organisationnelles	<ul style="list-style-type: none"> ✓ La commune convoque, au minimum, trois mois à l'avance, le requérant pour le test ✓ Le test peut être réalisé dans un délai plus court sur requête expresse et écrite du requérant ✓ Le test doit être réalisé au plus tard 6 mois dès réception de la demande par la commune ✓ La commune s'assure que le requérant a à disposition les 160 questions à choix multiples et les réponses sous format électronique (A-Vaud-Test) et/ou papier
-------------------------------------	--

	Géo	Histoire	Politique	Social	Total
Fédéral	16	16	16	16	64
Cantonal	16	16	16	16	64
Local	8	8	8	8	32
Total	40	40	40	40	160

Préparation au test	La commune transmet gratuitement au requérant le lien du site internet « A-Vaud-Test » et, sur demande, communiquera la liste des questions-réponses sous format papier . Pour rappel, la liste est composée de la compilation des 128 questions fédérales et cantonales établies par le Service et des 32 questions locales (total 160). La liste est publique et contient les réponses justes.
Aide externe	Le Service ou la commune peut mandater des tiers ou un élu pour donner des cours en lien avec la préparation au test de connaissances élémentaires. La commune informe le candidat de l'existence du didacticiel mis gratuitement à disposition par le Bureau cantonal d'intégration du Service.
Dispense du test	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le Service analyse les cas de dispense et en informe la commune par le biais de la <u>partie 1</u> du rapport d'enquête ✓ Si, en cours de procédure communale, il apparaît que le requérant présente l'un des cas de dérogation (handicap, maladie ou raisons personnelles majeures) de nature à l'empêcher de se soumettre au test de connaissances élémentaires, la Municipalité l'en dispense avec l'accord préalable du Service

Déroulement du test écrit

Forme	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le test se fait par écrit ✓ Le Service met à disposition de la commune un logiciel de génération de test de connaissances élémentaires sur GestStar_com (fichier Excel) ainsi qu'une marche à suivre ✓ L'examen généré par le logiciel est composé uniquement des questions-réponses issues de la liste des 160 questions ✓ Les examens et corrigés générés par le logiciel, en format Word, ne doivent en aucun cas être modifiés ✓ L'examen est composé de 48 questions à choix multiples réparties également entre les 3 niveaux (fédéral, cantonal et local) et les 4 matières (géographie, histoire, politique et social) 																														
Accueil	<table border="1" data-bbox="564 1653 1374 1944"> <thead> <tr> <th></th> <th>Géo</th> <th>Histoire</th> <th>Politique</th> <th>Social</th> <th>Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Fédéral</td> <td>4</td> <td>4</td> <td>4</td> <td>4</td> <td>16</td> </tr> <tr> <td>Cantonal</td> <td>4</td> <td>4</td> <td>4</td> <td>4</td> <td>16</td> </tr> <tr> <td>Local</td> <td>4</td> <td>4</td> <td>4</td> <td>4</td> <td>16</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>12</td> <td>12</td> <td>12</td> <td>12</td> <td>48</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Le requérant s'identifie au moyen de son permis C auprès du représentant de la commune qui est responsable du bon déroulement du test (accueil, silence, durée etc.) 		Géo	Histoire	Politique	Social	Total	Fédéral	4	4	4	4	16	Cantonal	4	4	4	4	16	Local	4	4	4	4	16	Total	12	12	12	12	48
	Géo	Histoire	Politique	Social	Total																										
Fédéral	4	4	4	4	16																										
Cantonal	4	4	4	4	16																										
Local	4	4	4	4	16																										
Total	12	12	12	12	48																										

Déroulement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les téléphones portables ou autres supports électroniques doivent être éteints et rangés ✓ Le requérant reçoit un exemplaire papier où figurent les 48 questions à choix multiples du test (sans les réponses) ✓ Le test peut être identique ou différent pour tous les participants d'une même session ✓ Cocher une seule case ✓ En cas d'erreur, le requérant souhaitant modifier sa réponse doit tracer la réponse qu'il estime fautive et cocher ainsi la nouvelle réponse
Temps	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Si le requérant souhaite revenir à sa première réponse, il doit en aviser le responsable communal qui lui demande d'entourer sa réponse définitive ✓ Le requérant a 60 minutes à disposition ✓ Le responsable communal est présent durant tout le déroulement du test ✓ Lorsque le requérant estime avoir terminé, ou à la fin du temps réglementaire, il restitue sa copie au responsable communal qui procède à la correction au moyen du corrigé fourni par le logiciel susmentionné.

Correction du test

Consignes	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le responsable communal explique oralement et de façon simple les consignes pour remplir le test. ✓ Si le candidat est bloqué, il appelle le responsable communal ✓ Il est indispensable d'annoncer le barème de notation au requérant et celui-ci figure par écrit sur le test lui-même: <ul style="list-style-type: none"> ✓ +1 point pour chaque réponse correcte ✓ 0 point pour chaque réponse fautive, réponse multiple ou absence de réponse ✓ L'absence de réponse n'est pas sanctionnée par un point négatif
Résultat obtenu inférieur à 70%	<ul style="list-style-type: none"> ✓ La correction du test se fait immédiatement en présence du requérant ✓ Il convient de mettre en évidence les réponses fautes ✓ A partir de 70% de réponses correctes (33) au test de connaissances élémentaires, le responsable communal reporte le résultat obtenu dans le rapport d'enquête ✓ Le résultat est totalisé et reporté sur le test, le requérant signe le document (cas échéant le représentant légal)
Restitution du test	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le responsable communal informe le requérant qu'il a la possibilité de repasser le test et reporte son choix à la fin du document avant signature (mais au maximum 3 fois) ✓ Le requérant doit prendre contact avec le greffe communal et repasser le test des connaissances élémentaires dans un délai de 2 mois (sous réserve du planning communal) ✓ Pour la suite, cf. « point évaluation » ci-dessus

Restitution du test	<p>Le test corrigé et signé est joint en original comme annexe au rapport d'enquête (partie 2).</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Le greffe ne garde pas de copie après la phase communale ✓ Le requérant peut obtenir une copie de son test s'il le requiert par écrit auprès de la Municipalité / du Service
----------------------------	---

Déroulement du test oral allégé sous forme d'entretien

Dans quel cas peut-on faire passer un entretien (test à l'oral) ?	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le Service l'impose (indiqué sur le rapport d'enquête) ✓ La commune constate l'incapacité du requérant à passer un test sous la forme écrite et requière l'accord préalable du Service ✓ Lorsque le requérant a la capacité de passer un test mais que la forme écrite serait inadaptée. Dans ce cas la commune demande préalablement l'autorisation au Service ✓ Le requérant a passé trois fois le test écrit sans atteindre le pourcentage de réponses correctes requis
Comment doit se dérouler l'entretien ?	<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'entretien consiste en la vérification simplifiée des connaissances élémentaires ✓ L'autorité communale dresse un p.-v. de cet entretien

Déroulement du test oral (si prévu)

Dans quel cas peut-on faire passer le test à l'oral ?	La commune l'a prévu expressément dans un règlement communal.
Comment doit se dérouler le test des connaissances élémentaires oral ?	Le test oral consiste en la retransmission orale au requérant du test écrit des 48 questions à choix multiples réparties également entre les 3 niveaux (fédéral, cantonal et local) et les 4 matières (géographie, histoire, politique et social). Les réponses seront immédiatement reportées dans un procès-verbal, qui sera ensuite signé tant par le requérant que par l'autorité communale quel que soit le résultat du test.

Nota bene

Modification des questions locales	Toute modification d'une question locale (question, réponses à choix, réponse exacte) doit obligatoirement être soumise sans délai au Service pour validation. Une fois que la question locale est validée, elle est intégrée sur le site Internet « A-Vaud-Test » par le Service et modifiée par la commune dans le tableau Excel (examens), la liste papier des questions locales et cas échéant sur le site internet de la commune.
---	---

Textes de références

- Loi du 20 juin 2014 sur la nationalité suisse ; article 11 ([LN](#))
- Ordonnance d'exécution du 17 juin 2016 sur la nationalité ; article 2 et 9 ([OLN](#))
- Loi vaudoise du 19 décembre 2017 sur le droit de cité vaudois ; articles 18, 19, 20 et 29 ([LDCV](#))
- Règlement d'application de la loi du 19 décembre 2017 sur le droit de cité vaudois ; articles 6 à 10 et 19 ([RLDCV](#))
- Liste des questions fédérales et cantonales : <https://www.vd.ch/themes/population/population-etrangere/naturalisation/>
- A-Vaud-Test et didacticiel: www.vd.ch/test-naturalisation